



Rapport intercommunal sur l'accessibilité

Année 2009



COMMUNAUTE DE COMMUNES
Vallée de Kaysersberg

SOMMAIRE

I. REALISATIONS DE L'ANNEE 2009

1.1. CADRE BATI

- 1.1.1. ELABORATION DES DIAGNOSTICS ET DES TRAVAUX D'ACCESSIBILITE
- 1.1.2. RECENSEMENT DES OFFRES LOCATIVES DE LOGEMENTS ACCESSIBLES

1.2. VOIRIE ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

- 1.2.1. DIAGNOSTICS ET PLANS DE MISE EN ACCESSIBILITE
- 1.2.2 REALISATION DE TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE

2. ORIENTATIONS PREVUES EN 2010

2.1. CADRE BATI

- 2.1.1. ELABORATION DES DIAGNOSTICS ET DES TRAVAUX D'ACCESSIBILITE
- 2.1.2. RECENSEMENT DES OFFRES LOCATIVES DE LOGEMENTS ACCESSIBLES

2.2. VOIRIE ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

- 2.2.1. DIAGNOSTICS ET PLANS DE MISE EN ACCESSIBILITE
- 2.2.2 REALISATION DE TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE

3. PROPOSITIONS DE LA CIA POUR AMELIORER LA MISE EN ACCESSIBILITE DE L'EXISTANT

4. ANNEXES



PREAMBULE

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », détermine un ensemble de dispositions tant au niveau architectural qu'en terme d'aménagements, touchant au cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics et les systèmes de transports afin de rendre ces locaux et installations accessibles aux personnes handicapées quel que soit le type de handicap (physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique).

Par « cadre bâti » il faut entendre un ensemble comprenant :

- Les locaux d'habitation propriété de personnes privées ou publiques
- Les établissements recevant du public (privés ou publics)
- Les installations ouvertes au public
- Les lieux de travail

L'article 45 de la loi précise également que « la chaîne du déplacement, qui comprend le cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics, les systèmes de transport et leur intermodalité, est organisée pour permettre son accessibilité dans sa totalité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite ».

Plusieurs dispositions découlant de cette loi concernent directement les collectivités locales :

→ Pour les communes :

En matière de bâtiments publics :

- Avant le 1er janvier 2011 : obligation de réaliser un diagnostic d'accessibilité de l'ensemble des bâtiments communaux classés en Etablissements publics Recevant du Public de catégorie 1 à 4
- Avant le 1er janvier 2015 : réalisation de la mise en accessibilité de l'ensemble des ERP leur appartenant ou ceux dont elles assurent la tutelle

En matière de voirie :

Avant le 23 décembre 2009 : élaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie

→ Pour la Communauté de Communes de la Vallée de Kaisersberg

En matière de bâtiments publics :

- Avant le 1er janvier 2011 : obligation de réaliser un diagnostic d'accessibilité de l'ensemble des bâtiments intercommunaux classés en Etablissements publics Recevant du Public de catégorie 1 à 4
- Avant le 1er janvier 2015 : réalisation de la mise en accessibilité de l'ensemble des ERP lui appartenant ou ceux dont elle assure la tutelle

Création d'une commission intercommunale d'accessibilité (obligatoire pour les intercommunalités de + de 5000 habitants)

- Avant le 31 décembre de chaque année : réalisation d'un rapport annuel d'accessibilité
 - Le rapport doit présenter, pour chaque commune de la communauté de communes, les actions en matière d'accessibilité (bâti, voirie, transport, offre en logements accessibles)



réalisées l'année écoulée et des perspectives pour l'année suivante. Elle fait le cas échéant des propositions visant à améliorer la situation

- Le rapport est présenté au Conseil Communautaire. Il est transmis au Préfet, au Président du Conseil Général, au Conseil départemental consultatif des personnes handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

→ **Pour les personnes publiques et privées propriétaires d'ERP :**

- Avant le 1er janvier 2011 : obligation de réaliser un diagnostic d'accessibilité de l'ensemble des bâtiments classés en Etablissements publics Recevant du Public de catégorie 1 à 4
- Dispositions spécifiques pour l'Etat : Avant le 1er janvier 2011 : obligation de réaliser un diagnostic d'accessibilité de l'ensemble des bâtiments classés en Etablissements publics Recevant du Public de catégorie 1 à 4

La commission intercommunale d'accessibilité de la Communauté de Communes de la Vallée de Kayzersberg

La Communauté de Communes de la Vallée de Kayzersberg a créé par délibération le 4 décembre 2008 sa commission intercommunale d'accessibilité. Elle est présidée par le vice-président de la CCVK en charge de la Solidarité.

Sa composition est jointe en annexe.



I. REALISATIONS DE L'ANNEE 2009

1.1. CADRE BATI

1.1.1. ELABORATION DES DIAGNOSTICS ET DES TRAVAUX D'ACCESSIBILITE

Pas de réalisation en 2009

1.1.2. RECENSEMENT DES OFFRES LOCATIVES DE LOGEMENTS ACCESSIBLES

Pas de réalisation en 2009

1.2. VOIRIE ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

1.2.1. DIAGNOSTICS ET PLANS DE MISE EN ACCESSIBILITE

La CCVK a organisé, courant 2009, une consultation commune pour la réalisation des 10 études communales de mise en accessibilité de la voirie et de l'espace public.

Une seule offre (Qualiconsult) a été réceptionnée et remise à chaque commune pour attribution du marché.

Commune	Etat d'avancement de l'étude	Date prév. d'achèvement de l'étude	Synthèse des conclusions	Contacts
AMMERSCH-WIHR	Démarrage courant février 2010	NC		André THOMANN - élu
FRELAND	Non démarrée	NC		Martine THOMANN - élue
KATZEN-THAL	Achevée	20/01/2010	Taux d'accessibilité global avant travaux = 55% Après travaux préconisés = 96% Coût total des travaux préconisés = 871.070€	Jean-Jacques GRANJEAN, Isabelle DÖMSKI- élus
KAYSERS-BERG	Achevée	21/12/2009	Taux d'accessibilité global avant travaux = 52-56% Après travaux préconisés = 96-100% Coût total des travaux préconisés = 1.600.070€	Sylvie HOOG, Jean Marc GOERG- élus Frédéric SCHMITT, François ITTEL - techniciens
KIENTZHEIM	Non démarré	NC		Joseph FRITSCH - élu
LABAROCHE	Non démarrée	NC		Denis PARMENTIER - technicien



LAPOUTROIE	Démarrage courant février 2010	NC		Jacky FUNK et René BRUN –élus, Rachel HASSLER - technicien
LE BONHOMME	Démarrage mi-février 2010	20/03/2010		BOTTINELLI Jean François, PETITDEMANGE Florent – élus, ANTONY Marie-France, HUMBERT Jean Marc, DIDIERJEAN Daniel - techniciens
ORBAY	Non démarrée	NC		Marc STEHLE – élu Benoît SZABADI - technicien
SIGOLSHEIM	Non démarré	NC		Bernard FELDMANN - élu

1.2.2 REALISATION DE TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE

Des travaux de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics ont été réalisés par les communes à l'occasion de travaux d'aménagement de la chaussée ou d'espaces publics.
Le détail des travaux réalisés en 2009 n'a pas été communiqué à la Commission Intercommunale d'Accessibilité.



2. ORIENTATIONS PREVUES EN 2010

2.1. CADRE BATI

2.1.1. ELABORATION DES DIAGNOSTICS ET DES TRAVAUX D'ACCESSIBILITE

La Commission Intercommunale d'Accessibilité propose d'organiser une consultation commune (sur le modèle de celle réalisée pour les Plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics) pour les diagnostics d'accessibilité des ERP communaux et intercommunaux qui doivent être réalisés avant le 1^{er} janvier 2011.

2.1.2. RECENSEMENT DES OFFRES LOCATIVES DE LOGEMENTS ACCESSIBLES

La Commission Intercommunal d'Accessibilité propose de distinguer le parc de logements publics du parc de logements privés

- **Parc public** : Envoi d'un questionnaire à l'ensemble des bailleurs publics (OPHLM et communes) du territoire afin de recenser
 - l'accessibilité des logements, des parkings, des locaux OM et autres parties communes ainsi que des travaux éventuellement possibles et programmés.
 - les politiques et procédures d'attribution des logements accessibles
 - les démarches à engager par les demandeurs en situation de handicap

- **Parc privé** :
 - Sensibilisation, via bulletins et sites internet communaux et intercommunaux, des propriétaires de logements locatifs à la nécessité de les rendre accessibles
 - Introduction de critères d'accessibilité dans les fiches d'offres de location et/ou de vente de logements de la future bourse aux logements du site internet de la CCVK
 - Contact avec le syndicat des particuliers propriétaires

2.2. VOIRIE ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

2.2.1. DIAGNOSTICS ET PLANS DE MISE EN ACCESSIBILITE

L'état de l'accessibilité de la voirie et des espaces publics pourra être établi pour 2010 sur la base des conclusions des Plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics achevés.

2.2.2 REALISATION DE TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE

La Commission Intercommunale d'Accessibilité sollicite les communes afin qu'elles transmettent systématiquement à la CCVK une description (avec photo) des travaux réalisés au cours de l'année.



3. PROPOSITIONS DE LA CIA POUR AMELIORER LA MISE EN ACCESSIBILITE DE L'EXISTANT

La Commission Intercommunale d'Accessibilité souhaite rappeler aux propriétaires d'ERP les sanctions applicables en cas de non respect des délais et de réalisation des travaux de mise en conformité

Elle souhaite également un renforcement de la communication

- par la présentation systématique dans les bulletins communaux et intercommunaux des travaux et réalisations en matière d'accessibilité,
- par des préconisations de mise en accessibilité en direction des particuliers qui réalisent des travaux dans un logement,
- par une sensibilisation des entreprises locales afin qu'elles préconisent des installations accessibles à leurs clients,
- par une sensibilisation des agents et élus instructeurs de déclaration de travaux afin qu'ils préconisent des installations accessibles aux déclarants

4. ANNEXES

- Liste des membres de la Commission Intercommunale d'Accessibilité au 31/12/2009

Représentants les élus

Jean-Marie	FRITSCH	Maire	AMMERSCHWHIR
André	THOMANN	Adjoint	AMMERSCHWIHR
Michel	BATOT	Adjoint	FRELAND
Martine	THOMANN	1ère Adjointe	FRELAND
Isabelle	DOMSKI	Conseillère	KATZENTHAL
Nicole	TISSERAND	Maire	KATZENTHAL
Sylvie	HOOG	Adjointe	KAYSERSBERG
Jean-Marc	GOERG	Conseiller	KAYSERSBERG
Sylvie	SALVI	Conseillère	KIENTZHEIM
Roland	ZETTL	Adjoint	KIENTZHEIM
Rémi-Serge	RICHARD	Conseiller	KIENTZHEIM
Gérard	GRIMONT	Adjoint	LABAROCHE
Dominique	KLINKLIN	Adjointe	LABAROCHE
Jacky	FUNK	Conseiller	LAPOUTROIE
Christian	DIDIERJEAN	Adjoint	LAPOUTROIE
Florent	PETITDEMANGE	Conseiller	LE BONHOMME
Jean François	BOTTINELLI	Adjoint	LE BONHOMME
Marc	STEHLE	Adjoint	ORBAY



Serge
Agnès
Agnès

BIANCHI
GSTADLER
MARCINEK

Conseiller
Conseillère
Conseillère

ORBÉY
SIGOLSHEIM
SIGOLSHEIM

Représentants les personnalités qualifiées

Représentants les associations d'usagers et de personnes handicapées

Marie-Odile

FUNK

LAPOUTROIE

